



**Syndicat Intercommunal des Eaux
du Val de l'Ognon**

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MARS 2009

Nombre de membres présents : **68** délégués présents.
Nombre de votants: **79** votants (**11** procurations)

1. Analyse financière du syndicat présentée par M. Arnould.

Le trésorier a analysé l'état des finances du syndicat sur les dernières années. Il en ressort que « fin 2008, la situation financière du syndicat est très saine avec une capacité d'autofinancement élevée et un niveau d'endettement faible et qui évolue de manière très favorable » et que « le montant des investissements réalisés les prochaines années dépendront pour une part non négligeable de décisions prises par d'autres collectivités (taux de subvention). Une évolution défavorable notamment pour les renouvellements de réseaux impliquerait une réduction des volumes des investissements réalisés qui pourrait être palliée au début par une mobilisation de la capacité d'endettement existante, mais à terme, la charge... impliquerait une forte augmentation du tarif appliqué».

La présentation est jointe à ce compte rendu.

2. Redevance prélèvement.

Le 9^{ème} programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse a pour ambition de contribuer aux objectifs de la directive cadre européenne, en particulier atteindre le bon état des eaux d'ici 2015.

Il s'appuie sur les nouvelles dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, promulguée le 30 décembre 2006, qui, en particulier modifie à compter du premier janvier 2008 les redevances perçues par les agences de l'eau en vue d'une meilleure efficacité.

L'assiette est désormais calculée de la même manière pour toutes les Agences de l'eau. Elle est égale au volume prélevé dans le milieu naturel uniquement.

Des taux différenciés selon les usages de l'eau ou les territoires s'appliquent à cette assiette.

Ainsi pour le syndicat des Eaux du Val de l'Ognon, le taux est de 0.042 euro par mètre cube d'eau pompée. Elle était de 0.030 euro par m³ l'année dernière. Etant donné qu'il y a une différence entre le volume pompée et le volume facturé, le taux appliqué sur la facture des abonnés est plus élevé que celui de l'agence de l'eau.

Actuellement il est de 0.03147 euro par m³, selon une délibération de 2004.
Il est proposé désormais de la répercuter en totalité sur les factures d'eau, ce qui représenterait une somme de 0.058 euro par m³ pour 2009.
L'impact sur une facture d'eau de 120 m³ est de 3.35 euros.
Ce nouveau taux est approuvé à l'unanimité.
Le tableau de calcul est joint en annexe.

3. Modification des tranches et de tarifs.

Dans l'esprit de la nouvelle loi sur l'eau qui est de tendre vers un tarif unique, voire progressif, et afin d'augmenter les recettes suite à la forte diminution des subventions attendues et à venir par le conseil général du Doubs, le président, après en avoir débattu en bureau propose une modification des tranches de tarif et du prix de l'eau.

Ainsi, il est proposé de ne conserver plus que deux tranches : en dessous de 250 m³ par semestre et au dessus de cette valeur. Le prix de l'eau proposée est de 1.08 euros par m³ pour la première et de 0.89 euro pour la seconde.

Les recettes supplémentaires attendues sont de 60 000 euros par an soit 30 000 euros cette année du fait de la mise en application pour le prochain cycle de facturation.

L'impact sur une facture de 120 m³ est de 5.07 euros.

Acceptation pour la modification de tranches avec 6 abstentions et acceptation pour la modification de tarif avec 8 abstentions.

Cette modification rejoint la question de M. Vannier de la commune de Chemaudin qui pense qu' « afin d'inciter les particuliers à consommer moins, il serait judicieux de modifier la facturation de l'eau de sorte que ceux qui consomment moins payent moins. Bien sur, il faut des dispositions particulières pour les entreprises qui de par leurs activités consomment davantage. »

Le président a précisé que cette modification est une première étape et il conviendra de débattre à la prochaine assemblée générale des perspectives de tarif pour les années à venir.

Un tableau de simulation est joint en annexe.

4. Compte administratif 2008

Le Président a présenté le compte administratif. M. Béliard l'a présenté au vote. Il a été accepté à l'unanimité. Il est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

Le résultat de fonctionnement a été affecté en totalité aux comptes 1068 et 1064 (réserve règlementée), du fait que le solde des restes à réaliser est supérieur au résultat 2008.

Les chiffres du compte administratif et du compte de gestion sont joints en annexe.

5. Budget 2009

Le président a présenté le budget 2009. On notera que les investissements sont inférieurs au débat d'orientation budgétaire (1 100 000 euros au lieu de 2 000 000 euros) du fait, entre autres, d'un désengagement du Conseil général du Doubs (moins 170 000 euros pour 2008 sur la somme attendu et pas de subvention pour 2009).

6. Programme de travaux 2009

M. Béliard a présenté le programme de travaux 2009 qui permettra de se coordonner avec une partie des projets des communes. *Le détail des opérations est joint en annexe.*

Quant au syndicat, il sera difficile cette année d'assurer des travaux de renforcement de conduites pour ses besoins propres.

7. Point sur les travaux en cours

M. Béliard et M. Rollet ont fait un point sur les travaux en cours et ceux à venir.

8. Présentation de la nouvelle télégestion

M. Rollet a présenté les caractéristiques de la nouvelle télégestion.

Il a rappelé les objectifs qui sont :

- Détecter toute anomalie, intervenir le plus rapidement possible, assurer un approvisionnement en eau de qualité en limitant au maximum tout risque d'interruption de fourniture.
- Limiter les dépenses de production, de traitement et de distribution en profitant, notamment au maximum du courant électrique de nuit qui coûte moins cher.

Il a aussi précisé que la maintenance était assurée en régie, ainsi que l'équipement de nouveaux sites, qui aura lieu courant 2009.

9. Divers.

➤ CET de Corcelles Ferrières

Mr PHARISAT, représentant l'association Bien Vivre explique qu'un écoulement suspect a été détecté récemment lors d'un contrôle par la DRIRE.

Il insiste sur le risque lié aux métaux lourds et à la nécessité de réaliser des campagnes d'analyses dans le milieu naturel.

Mr Barbier, vice président du SICA explique que ce dernier a lancé une campagne de mesure en aval du CET.

Par ailleurs le syndicat a interrogé la DRIRE pour demander la mise en place d'une surveillance suite à ces problèmes, mais aucune réponse à ce jour.

Il a aussi interrogé la DDASS et la préfecture, sans plus de résultats.

Le risque zéro n'existant pas, il convient d'être prudent et la surveillance par piézomètres demandée par le syndicat paraît plus que nécessaire.

➤ **Pollution du puits P2**

Le syndicat a relancé le procureur de la république pour savoir où en était le dossier et à ce jour, aucune réponse ?

Quant au puits P4, l'hydrogéologue agréé, à savoir le professeur Chauve a remis son rapport sur la définition des périmètres de protection. Le dossier est désormais dans le camp de la DDASS ?

➤ **Commune de Venere**

Une étude technique et financière a été réalisée à la demande de la commune de Venere qui souhaite étudier un raccordement au syndicat des Eaux du Val de l'Ognon.

Cette commune pourrait être alimentée depuis le réservoir de Bonboillon.

Pour l'instant rien n'est défini et nous aurons l'occasion d'en reparler.

➤ **Visite des sites**

Elle aura lieu le 12 juin 2009 après midi. Une fiche d'inscription est jointe et il convient de la retourner au syndicat avant le 30 avril.